TERRASSES, ÉTALAGES ET OCCUPATIONS DIVERSES

Vous êtes commerçant et souhaitez installer sur le domaine public une terrasse, une jardinière, un brise vent, un platelage, un chevalet, un panneau mobile, un ventilateur, un éclairage, un parasol, ou un étalage ou une rampe d'accessibilité...

VOUS SOUHAITEZ OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC

Toute occupation du domaine public doit faire l'objet d'une autorisation préalable dans le respect du règlement d'occupation du domaine public et du cahier des recommandations. La demande doit être transmise au service du Domaine Public à l'adresse accueildomainepublic@ville-antibes.fr pour faire l'objet d'une instruction et être présentée à la Commission Economie Locale et Valorisation du Domaine Public.



Ville d'Antibes Juan-Les-Pins

DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2026-2028

SEULS LES DOSSIERS COMPLETS SERONT TRAITES

La demande, accompagnée des pièces justificatives, doit être transmise :

- Soit par mail à : accueildomainepublic@ville-antibes.fr (et pour toute demande de renseignement)
- Soit par courrier à : Mairie d'Antibes - Service Domaine Public - CS 82205 - 06605 Antibes Cedex
- Soit dans nos locaux : 2 cours Masséna – salle des Associations – 1er étage (uniquement le matin de 8h30 à 12h30)

Nom de la société : .....
Numéro de SIRET : .....
Adresse du siège Social : .....
.....
Enseigne du commerce : .....
Adresse du commerce : .....
.....
Nom et prénom du gérant : .....
Adresse personnelle : .....
.....
Téléphone : .....
Adresse mail : .....@.....
Description détaillée de votre demande :
.....
.....

Documents à fournir : ☐ TERRASSE ☐ CONTRE-TERRASSE

→ Extrait du registre de commerce de moins de 3 mois sur lequel doit figurer le nom du commerce, son adresse et l'activité exercée en rapport avec la demande.
→ Copie bail commercial complet daté et signé par les parties.
→ Copie d'attestation assurance couvrant les risques liés à l'exploitation du commerce et à une installation sur le domaine public.
→ Copie de la licence III ou licence restreinte / copie de la licence IV ou grande licence
→ Copie d'attestation HACCP (stage hygiène alimentaire).
→ Plan ou schéma détaillé de la demande + PHOTO de l'emplacement souhaité avec une vue globale de l'établissement

Documents à fournir : ☐ ETALAGE

☐ MANNEQUINS ☞ Nombre ..... ☐ JARDINIERE ☞ Nombre ..... ☐ PARASOL / STORE TENTE ☞ Nombre .....
☐ BRISE-VENT ☞ Nombre ..... ☐ APPAREILS (glaces, rôtissoires, crêpières, autres...) ☞ Nombre .....
☐ COMPTOIR D'ACCUEIL ☐ VITRINE REFRIGEREE ☞ Nombre ..... ☐ autre .....

→ Extrait du registre de commerce de moins de 3 mois sur lequel doit figurer le nom du commerce, son adresse et l'activité exercée en rapport avec la demande.
→ Copie bail commercial complet daté et signé par les parties.
→ Copie d'attestation assurance couvrant les risques liés à l'exploitation du commerce et à une installation sur le domaine public.
→ Photo et dimensions de l'étalage demandé
→ Plan ou schéma détaillé de la demande + PHOTO du dispositif souhaité avec dimensions + PHOTO d'une vue globale de l'établissement

Je m'engage à :
- Respecter les dimensions qui me seront éventuellement autorisées après examen par la Commission Economie Locale,
- Me conformer strictement au règlement d'occupation du domaine public,
- Acquitter la redevance pour l'occupation du domaine public,
- Supprimer cette installation quand l'Administration le jugera utile,
- Ne pas stocker le mobilier de terrasse ou d'étalage sur le domaine public à la fermeture de l'établissement.

Lu et approuvé le ..... Signature

Maj au 05/01/26

https://www.antibes-juanlespins.com/ma-ville/commerces-et-entreprises/occupation-du-domaine-public/terrasses-etalages-et-occupations-diverses?isPrint=1

Pour les autres occupations du domaine public à caractère non économique et non soumises à procédure de mise en concurrence, le demandeur doit adresser au service, un dossier complet présentant la manifestation (localisation précise, dates, horaires, contraintes…….)

Pour les occupations du domaine public soumises à procédure de mise en concurrence et déjà répertoriées par la commune (grande roue, petit train et bus touristiques, manèges, kiosques alimentaires, confiseries, food-truck, guignols….), veuillez consulter la page concernant la règlementation de l'occupation du domaine public

Pour encore plus de renseignements, téléchargez les documents ci- dessous

HÔTEL DE VILLE
D'ANTIBES - JUAN-LES-PINS
24 Cours Masséna,
06600 Antibes